



Rappel des épisodes précédents

3 Novembre 2015 : Le Préfet annonce au CDEN le déplacement transitoire du collège à partir de la rentrée 2016.

15 Décembre 2015 : Le Conseil Départemental vote la fermeture du collège et la réaffectation des élèves.

Janvier 2016 : La rectrice demande au préfet d'exercer son contrôle de légalité sur la délibération du Conseil Départemental. Celui-ci s'exécute et annonce dans un courrier aux familles, commun avec la rectrice que :

A LA RENTREE 2016, LE COLLEGE JEAN-MOULIN EST OUVERT !

7 décembre 2016 : le Conseil départemental présente au CDEN une nouvelle sectorisation des collèges de l'agglomération chartraine pour la rentrée 2017 sans le collège Jean-Moulin. Le CDEN vote massivement contre cette sectorisation : 4 Pour, 21 Contre.

Juin 2017 : Saisi par le Préfet à la demande de la Rectrice, le tribunal administratif annule définitivement la sectorisation votée par le CD car elle ne respecte pas le principe de mixité sociale.

A LA RENTREE 2017, LE COLLEGE JEAN-MOULIN EST OUVERT !

18 Décembre 2017 : Le Conseil Départemental convoque un nouveau CDEN pour présenter une nouvelle sectorisation des collèges de l'agglomération chartraine pour la rentrée 2018...

ASSEZ !

A LA RENTREE 2018, LE COLLEGE JEAN-MOULIN DOIT RESTER OUVERT !

Rassemblement
Mercredi 13 décembre à 12h
devant le collège Jean-Moulin



Collectif Jean-Moulin
fcpe



Rentrée 2018 dans les collèges de Chartres : Les Projets du Conseil Départemental

- la ville de Chartres et le Conseil Départemental continuent de demander la désaffectation des locaux actuellement occupés par le collège Jean-Moulin, à partir du **31 août 2018**,
- la rectrice est prête à donner son accord à **condition** de s'assurer de la **réalité de l'aménagement d'un nouveau site** pour accueillir le collège,
- ce nouveau site serait le site actuel de l'ESPE qui doit déménager sur le site du Pôle Universitaire d'Eure-et-Loir "au plus vite" (dixit le CD) après la fin des travaux d'aménagement du PUEL prévue pour **fin novembre-début décembre 2018**,
- en attendant l'aménagement d'un nouveau collège Jean-Moulin, les **élèves seraient dispersés dans les autres collèges** de l'agglomération jusqu'à la fin de leur scolarité au collège, selon une nouvelle sectorisation présentée au CDEN le lundi 18 décembre à 14h.

Ce projet n'est pas acceptable

- car il va profondément et durablement destabiliser les élèves en imposant à **de nombreux élèves des collèges** de l'agglomération chartraine des changements d'établissement,
- car ces changements vont **dégrader leurs conditions d'étude**,
- car ce projet ne repose sur **aucun intérêt pédagogique** ou de mixité sociale ou d'amélioration de la qualité du service public d'éducation.

**Déménagement de Jean-Moulin
de Murs à Murs...Sinon Rien !**

Rassemblement

Mercredi 13 décembre à 12h

devant le collège Jean-Moulin

Madame la Préfète, garante de l'intérêt général, doit s'opposer à ce projet en refusant la désaffectation des locaux. Elle recevra le collectif Jean-Moulin ce mercredi 13 décembre. Nous y porterons notre revendication d'un transfert de murs à murs du collège.

**Parents, Personnels... Tous Solidaires
pour un collège à taille humaine,
favorisant de meilleures conditions d'apprentissage**